Septembre 2015/n° 234/ 2 €

SOS VILLAGES D'ENFANTS
FRANCE
www.sosve.org

Villages de joie

DOSSIER

La "triple peine" des orphelins sans prise en charge

PARCOURS

Vincent Kompany : "Donner leur chance à tous les enfants"

L'ESSENTIEL 2014

à lire après la page 8

"L'ÉDITO" DE JÉRÉMY ET MATTHIEU

Chaque trimestre, des jeunes d'un village SOS s'expriment

© DR

Moi, Jérémy, j'ai 12 ans, 7 frères et sœurs dont une jumelle, Mariana. Quatre sont encore au village SOS.

Et moi, Matthieu, j'ai 10 ans et j'ai deux sœurs aussi au village. C'est Jérémy qui est arrivé en premier au village SOS quand il avait 3 ans.

Jérémy : Matthieu, il est arrivé quand il avait 6 ans. On a d'abord vécu dans le même pavillon. C'est comme ça qu'on est devenus amis. Et puis on est dans la même classe depuis le début. Alors forcément, on fait partie de la même bande de copains…

Matthieu : On est beaucoup. Des garçons et aussi des filles. À la rentrée, on passe tous les deux en 6e à Blaise Pascal. On connaît plein de monde au collège alors ça nous fait pas peur.

Jérémy : Même si cette fois, c'est sûr, on ne sera pas dans la même classe parce que moi, je serai en SECPA tandis que Matthieu sera dans une 6e classique. La SECPA, c'est une classe spéciale pour apprendre un métier.

Matthieu : Jérémy, il voudrait devenir vétérinaire ou mécano si c'est trop dur. Tandis que moi, je ne sais pas ce que je veux faire plus tard…

Jérémy : Ça ne veut pas dire qu'on ne jouera plus ensemble, attention ! On jouera toujours au foot ou au tennis ensemble. Ce que l'on préfère c'est le sport.

Matthieu : En SECPA, Jérémy pourra même peut-être faire du tumbling. C'est une sorte de gymnastique acrobatique.

Jérémy : Et puis on sera toujours là l'un pour l'autre… Comme au village SOS, on est là pour se soutenir.

Jérémy et Matthieu

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE
Villages de joie
LA REVUE DES DONATEURS

Publication trimestrielle éditée par
SOS Villages d'Enfants
6, cité Monthiers - 75 009 Paris
Tél. : **01 55 07 25 25**

PRÉSIDENT : **Daniel Barroy**

VICE-PRÉSIDENTES : **Marie-Claude Hamon, Françoise Rouch.**

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Gilles Paillard**

RÉDACTEUR EN CHEF : **François-Xavier Deler**

IMPRESSION : **Fabrègue**

PHOTOS : **Zishaan Akbar Latif, Digitalvision, Le Jas, Les Films du Kiosque, Photodisc, Sébastien Posingis (Couv), Téléparis, SOS VE Mali, SOS Villages d'Enfants.**

CONCEPTION, REDACTION ET MAQUETTE : **Le Jas - 01 53 10 24 10 - www.lejas.com**

ABONNEMENT ANNUEL : **8 euros**
PRIX AU NUMÉRO : **2 euros**

COMMISSION PARITAIRE : **0117H81095**
ISSN : 0243.6949
Dépôt légal à la parution/ Cette revue est accompagnée d'un encart d'appel à dons (enveloppe, lettre et bulletins d'abonnement/don).

Imprimé sur papier mat 80 g PEFC
PEFC 10-31-1188

LA "TRIPLE PEINE" DES ORPHELINS

Frappés par la perte de leurs parents, les enfants orphelins se retrouvent dès lors privés de cet attachement indispensable pour grandir. Une fragilité qui les rend plus vulnérables aux autres difficultés de la vie. Sans compter qu'ils sont souvent ignorés ou négligés. Une "triple peine" en somme, contre laquelle, dans de nombreux pays, des organisations se mobilisent avec l'objectif que ces situations soient mieux prises en charge.

Combien d'enfants sont-ils dans le monde à avoir perdu un ou deux de leurs parents ? Sur 2,2 milliards d'enfants, l'Unicef en a dénombré 150 millions[1]. Derrière ces chiffres bruts, les situations apparaissent bien réelles et différentes selon les pays, le contexte politique ou économique, les appartenances sociales. Impossible en effet de dresser la liste de tous les phénomènes qui conduisent à priver les enfants de leurs parents tant ils sont nombreux : la pauvreté, les conflits, les épidémies et bien d'autres encore. En Afrique, par exemple, la propagation du virus du Sida à partir des années 1990 a causé des ravages à grande échelle. En l'espace d'une dizaine d'années, 11 millions d'enfants âgés de moins de quinze ans ont perdu un père, une mère, parfois les deux à la fois. Aujourd'hui encore, le virus continue à détruire des familles à mesure que la maladie se déclare chez des parents qui avaient survécu jusqu'à présent. Plus récemment, la pandémie du virus Ebola a frappé une nouvelle génération : 3 700 enfants ont

PEINE”
LINS SANS PRISE EN CHARGE

©digitalvision

perdu au moins un parent en Guinée, au Libéria et en Sierra-Leone[2]. Avec des conséquences en cascade : “Des milliers d'enfants vivent dans des conditions précaires suite au décès de leur père, de leur mère ou d’autres membres de leur famille”, comme l'expliquait, au retour d'une visite dans la région, Manuel Fontaine, directeur régional de l'Unicef pour l'Afrique de l’Ouest et l'Afrique centrale. Il n'est pas toujours besoin d'aller aussi loin pour mesurer combien les enfants orphelins sont exposés aux soubresauts du monde dans lequel ils vivent. En Europe, la crise financière que traverse la Grèce frappe aussi les orphelins dont le sort dépend des institutions qui doivent les prendre en charge. L'ONG Eurochild qui regroupe des associations œuvrant en faveur de la protection de l'enfance dans différents pays européens vient de tirer le signal d'alarme : le blocage des capitaux met en danger le fonctionnement de ces institutions. “La limite de 60 euros pour les retraits bancaires a touché le plus durement les enfants en situation de vulnérabilité. Comme les autres, les institutions de protection de l'enfance ont besoin que leur argent transite par les banques pour des raisons de transparence financière. Pouvez-vous imaginer prendre soin de dizaines de jeunes enfants, parfois handicapés dans ces circonstances?”, alerte Mary Theodoropoulou, coordinatrice de l'association Opening doors for Europe's Children en Grèce.

Des enfants “invisibles”

En dehors de ces moments de crise, les orphelins pâtissent d'un déficit de reconnaissance. Contrairement à d'autre catégories d'enfants en détresse comme les enfants affectés d'un handicap ou malades du Sida par exemple. Même en France leur nombre exact reste un mystère. Selon une étude de l’Institut national des études démogra-

phiques datant de 2003, la France comptait à l'époque 480 000 orphelins âgés de moins de 21 ans dont 20 000 âgés de moins de 20 ans ayant perdu à la fois leur père et leur mère. Peu d'indices renseignent sur l'évolution de ce groupe. En 2013, l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned) a estimé à 221 le nombre d'orphelins admis comme pupilles de la nation en une seule année. À la même époque, la Fondation d'entreprise Ocirp[3] évaluait la population des moins de 25 ans ayant perdu au moins un de leurs parents à 800 000. Un chiffre qui a vraisemblablement changé, c'est pourquoi la Fondation réalise actuellement un nouveau comptage. Cependant, l'invisibilité des orphelins n'est pas qu'une affaire de chiffres. À l'époque la Fondation Ocirp organise un colloque pour alerter sur les difficultés auxquelles se heurtent ces enfants. Le principal problème réside dans les préjugés et les silences au sein de la société. "Les orphelins n'existent plus car il n'y a plus d'orphelinats", résumait simplement Jérôme Clerc, maître de conférence en psychologie cognitive de l'éducation à l'Université Lille 3. Pour ces enfants parfois stigmatisés, la difficulté consiste à trouver comment se construire privés de cette reconnaissance, mais surtout d'un attachement affectif. Beaucoup doivent également combattre un sentiment de culpabilité à l'égard de la disparition de leurs parents.

© Photodisc

Moins bien préparés à affronter les difficultés

Cette insécurité psychologique s'accompagne souvent de difficultés matérielles dans les pays où la prise en charge est insuffisante. Ainsi, en Albanie par exemple, les orphelins sont placés en institution mais le système a été conçu pour les protéger jusqu'à l'âge de 15 ans seulement. Passé leur quinzième anniversaire, les enfants sont abandonnés une seconde fois et livrés à eux-mêmes sans aucun suivi ni assistance. Dans ces conditions, obtenir un logement, faire des études ou décrocher un travail est quasi-impossible et les enfants se retrouvent confrontés à toutes les formes d'abus et d'exploitation. Dès 2009, SOS Villages d'Enfants s'est mobilisée jusqu'à obtenir finalement du ministère des Affaires sociales albanais que l'âge de prise en charge soit étendu à 18 ans et que les jeunes adultes puissent bénéficier d'un soutien par la suite. Dans de nombreux pays de l'est de l'Europe, le combat des ONG consiste aujourd'hui à obtenir que les orphelins ne soient plus systématiquement placés dans des institutions mais auprès de familles d'accueil susceptibles de leur redonner des repères, comme c'est déjà le cas en France et en Italie. Il reste d'autres régions, comme en Afrique, où la situation est encore moins favorable. Auparavant, les orphelins étaient pris en charge dans un réseau de solidarités familiales : parents proches, grands-parents voire autres familles. Devant l'afflux d'orphelins, ces réseaux de proximité n'ont pas fait long feu, au risque de mettre en péril les familles d'accueil incapables économiquement de subvenir aux besoins de tous. Le "chacun pour soi" a finalement prévalu sur les solidarités traditionnelles. Conséquence de ces conditions de vie devenues précaires pour les

orphelins, l'accumulation de nombreuses difficultés : malnutrition due à une alimentation carencée, retards de croissance, moindres capacités physiques ou intellectuelles… Dès lors, ces millions d'orphelins ont trop à faire pour s'occuper d'eux-mêmes ou de leurs frères et sœurs, parfois même d'un parent survivant, pour aller à l'école. Une triple peine pour la plupart de ces enfants condamnés à rester prisonniers de cette situation voire à la perpétuer auprès de leurs propres enfants, à moins qu'ils ne soient aidés.

C'est ce à quoi s'emploie SOS Villages d'Enfants sur le terrain aux quatre coins du monde, mais aussi dans les grandes instances internationales. L'association veille tout particulièrement à ce que les "Objectifs de développement durable" de l'après 2015 qui seront discutés durant ce mois de septembre aux Nations unies prennent davantage en compte ces enfants en situation de grande vulnérabilité (voir encadré ci-contre). ■

(1) Source : "Chaque enfant compte", rapport de l'Unicef, 2014.
(2) Source : communiqué de l'Unicef de 30 septembre 2014.
(3) Ocirp : Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance.

©DR

KELIG PUYET

Head of Global Advocacy
SOS Villages d'Enfants International

INTERVIEW

Quelles sont les principales données chiffrées concernant les enfants orphelins ?
Parmi les enfants privés de protection, très peu sont orphelins mais il est très difficile d'avoir des données sur ce groupe cible, sauf dans les pays où nous avons réalisé des campagnes. L'ONG Everychild avance le nombre de 24 millions d'enfants privés de protection parentale dans le monde alors que l'Unicef évalue à plus de 150 millions les enfants ayant perdu au moins un parent et à 13 millions ceux qui ont perdu leurs deux parents. Ce sont des enfants "invisibles" puisque nous n'avons pas de chiffres les concernant.

Quelle que soit leur importance numérique, ces enfants sont-ils reconnus et protégés par les institutions ?
La Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) a été adoptée en 1989 mais il y a eu une prise de conscience en 2005. SOS Villages d'Enfants a travaillé avec l'Unicef sur un texte qui explicite comment mettre en œuvre la Cide. Publié en 2009, il repose sur deux principes essentiels : d'une part, aucun enfant ne doit être retiré de sa famille sauf si nécessaire, et nous avons dressé une liste de ces situations ; d'autre part, la protection doit être appropriée aux besoins de l'enfant. Il s'agit également de s'assurer que les enfants pris en charge aient autant de chances de réussite que les autres.

Cette reconnaissance vous paraît-elle suffisante ?
La publication de ce texte a été saluée mais l'Assemblée générale de l'ONU ne l'a pas adopté, faute de consensus. Cependant, cela n'est pas un obstacle à la mise en œuvre de ses principes. Par des efforts de suivi, des rapports et de la communication nous arrivons à obtenir presque autant de résultats que si le texte avait été adopté à l'époque. Entretemps, le contexte a changé et les seuls arguments qui peuvent être entendus, que la convention ait été adoptée ou pas, sont économiques. En d'autres termes, il faut prouver aux gouvernements que s'ils n'investissent pas dans la protection de ces enfants, ils en paieront le prix plus tard.

UNE COMÉDIENNE ET CINÉASTE ENGAGÉE

© Le Jas

© Les Films du kiosque

Qui n'a pas entendu parler d'Emmanuelle Bercot ces dernières semaines ? Ce fut l'une des stars les plus sollicitées du dernier festival de Cannes. Récompensée de la palme de la meilleure actrice pour son rôle dans un film de Maïwen en compétition, elle était aussi sous les feux des projecteurs en tant que réalisatrice, avec la présentation en ouverture officielle du festival de son propre film : "La tête haute". L'histoire de Malony qui, dès l'âge de six ans, découvre le bureau du juge des enfants, avec un zoom particulier sur le temps de la dernière chance entre ses seize ans et sa majorité. Une sorte de road trip au pays de la protection de l'enfance, qui raconte les progrès et les rechutes d'un jeune en souffrance, parfois violent, les coups de blues des professionnels qui l'accompagnent et refusent de baisser les bras. Au casting : une belle distribution avec Catherine Deneuve, Benoît Magimel, Sara Forestier et le surprenant comédien en herbe Rod Paradot. Bref, l'heureuse surprise cinématographique du printemps plébiscitée par les critiques et le public avec, à ce jour, près de 700 000 entrées au box-office.

Humble, proche et déterminée

Bien qu'en proie à un tourbillon médiatique hors du commun pour un film de cette nature, Emmanuelle Bercot a de nouveau créé la surprise en acceptant - avec enthousiasme de surcroît - l'invitation des organisateurs des Assises de la protection de l'enfance (dont SOS Villages d'Enfants) à participer à une table ronde lors de cet événement qui se déroulait à Rennes le 16 juin dernier. Certes, le public présent était conséquent avec plus de 2000 personnes mais l'exercice pouvait sembler impressionnant de venir présenter une fiction cinématographique face aux plus grands spécialistes de l'enfance en danger et un parterre de professionnels soucieux du regard porté sur leur travail, dans un contexte où ils sont souvent mis en accusation par les médias. Ce fut encore un tabac pour la réalisatrice, venue raconter son film avec humilité, sensibilité et engagement. "J'ai eu envie de faire un film autour de la justice

© Les Films du Kiosque

PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE RÉFORME TRES ATTENDUE

De nombreux pays envient notre système de protection de l'enfance doté de moyens financiers importants : 7 milliards d'euros par an pour la "seule" Aide sociale à l'enfance assurée par les départements. Pourtant, il comporte encore de nombreuses faiblesses, régulièrement soulignées par les personnes bénéficiaires de cette protection mais aussi par les professionnels et institutions œuvrant dans ce secteur. D'importants progrès restent à faire à la fois sur le plan du repérage des enfants en danger ou maltraités et, une fois qu'ils sont repérés et pris en charge, sur le plan de la qualité des réponses qui leur sont proposées par les services chargés de leur protection.

C'est pourquoi depuis plusieurs mois, Parlement et Gouvernement planchent sur une réforme qui se traduira par l'adoption prochaine d'une loi améliorant le cadre légal de la protection de l'enfance (déjà votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 12 mai), complétée de mesures réglementaires destinées à encourager l'amélioration des pratiques des professionnels s'occupant des enfants protégés. La secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie, Laurence Rossignol, a présenté le 16 juin dernier sa feuille de route comprenant 101 mesures dans trois directions : une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant et de ses droits ; l'amélioration du repérage et du suivi des situations de danger ; le développement de la prévention.

Pour bâtir cette réforme, la ministre et les parlementaires se sont appuyés sur de nombreuses auditions de jeunes ayant été pris en charge par les services de protection de l'enfance mais aussi d' associations qui sont chargées au quotidien de les accompagner, notamment lorsqu'ils ont été placés. Ce fut le cas de SOS Villages d'Enfants auditionnée à trois reprises : au Sénat, à l'Assemblée nationale et dans le cadre de la concertation organisée par la ministre. L'association est satisfaite de constater qu'un certain nombre des préoccupations qu'elle a exprimées ont été prises en compte. Et notamment l'intégration dans la loi d'une mission nouvelle pour les services de l'Aide sociale à l'enfance consistant à "veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec ses frères et sœurs soient maintenus, dans l'intérêt de l'enfant". Ce qui impliquera que le "Projet pour l'enfant" – normalement élaboré par les professionnels au moment de la prise en charge d'un enfant en danger - prenne "en compte les relations personnelles entre les frères et sœurs, lorsqu'elles existent, afin d'éviter les séparations sauf si cela n'est pas possible ou si l'intérêt de l'enfant commande une autre solution". D'autres dispositions encourageantes pour SOS Villages d'Enfants visent à un accompagnement renforcé des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance, trop souvent "propulsés" dans la vie d'adulte dès leurs 18 ans - lorsque l'aide sociale s'arrête - sans que cette accession brutale à l'autonomie n'ait été suffisamment préparée.

Reste à espérer que cette nouvelle réforme tant attendue porte réellement ses fruits.

En savoir plus : www.social-sante.gouv.fr

des mineurs parce que j'ai été marquée dans mon enfance par une journée passée avec mon oncle, alors éducateur, lors d'une sortie avec une dizaine de délinquants dont il s'occupait. J'ai d'abord réalisé qu'il y avait des enfants qui n'avaient pas eu ma chance, et j'ai eu envie de comprendre leurs fêlures et leurs manques". "Mais, a-t-elle également expliqué, des films sur les délinquants, il y en a eu pléthore. C'est pourquoi j'ai voulu avant tout montrer le travail des professionnels autour d'eux. Oui, avec ce film je voulais rendre hommage à ces professionnels et à ces institutions qui travaillent dans l'ombre, et qu'il est à la mode de dénigrer. Pourtant, lorsque l'on se rend dans les structures qui s'occupent des mineurs en danger, on est frappé par l'humanité, la qualité et l'implication des professionnels. C'est important de le faire savoir au public le plus large possible". "Moi je ne serais pas capable de faire ce qu'ils font. Ils ont une foi, un engagement hors du commun". "Et d'ailleurs, a-t-elle ajouté, j'entends faire d'autres films sur la protection de l'enfance en explorant les différents univers professionnels qui entourent les enfants protégés". Un intérêt et une détermination qui provoqueront une grande émotion dans le public. Puis ce sera une ovation pour cette star de Cannes pas comme les autres. Celle qui devant, ces professionnels bien loin des tapis rouges, avait commencé son témoignage en disant combien c'était un honneur pour elle d'être là. Emmanuelle Bercot ? La tête plus que haute. ■

EN BREF...

JOURNÉE DES LEGS LE 13 SEPTEMBRE

Avec la baisse des subventions publiques, la générosité privée est plus que jamais essentielle pour que les associations et fondations puissent réaliser leurs actions d'utilité sociale. Les derniers chiffres disponibles montrent que sur les 79 organisations membres de France générosités, 47 dépendent à plus de 80% de la générosité privée. Celle-ci peut prendre différentes formes : dons, achats de produits solidaires, partenariats d'entreprise, mais aussi legs, qui représentent à eux seuls 25% de la collecte privée des organisations et 500 millions d'euros. Une forme de générosité encore mal connue et semblant, à tort, requérir une procédure complexe. La journée mondiale des legs du 13 septembre a pour vocation d'expliquer les avantages et la simplicité de cette démarche.

www.francegenerosites.org

ÉCOUTEZ ANNY DUPEREY SUR FRANCE BLEU

Du 7 septembre au 4 décembre, Anny Duperey présente sur France Bleu une série de programmes courts intitulés "Bonheurs d'enfance". Jean, Pierre-Yves, Marion et bien d'autres partagent avec elle et les auditeurs des souvenirs d'enfance heureux rattachés à des objets qui leur ont été transmis. À écouter les lundi, mercredi et vendredi à partir de 9h30 sur France Bleu.

www.francebleu.fr

QUAND LES MÉDECINS SOIGNENT EN MUSIQUE

Si vous êtes médecin, musicien et philanthrope, rejoignez sans attendre l'Orchestre Symphonique des Médecins de France en recherche de nouveaux membres. Si vous n'êtes pas médecin mais juste mélomane, prenez des places pour le concert de cet orchestre (à Dijon le 17 octobre) dont les bénéfices seront reversés à SOS Villages d'Enfants. Au programme : la Symphonie concertante pour violon et alto de Mozart avec la participation du célèbre violoniste Pierre Amoyal, parrain de l'Orchestre.

www.osmf.fr

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

www.sosve.org

L'ESSENTIEL 2014

S'il y a deux choses qui sont essentielles dans une vie d'enfant et qui l'aident à devenir un adulte et aussi une belle personne, ce sont bien l'affection et l'écoute. C'est cette recette faite de deux simples ingrédients qui lui permet de poursuivre son chemin et de construire son avenir dans la sérénité.
Ces ingrédients fondamentaux, dont chaque enfant a besoin pour grandir, et qui sont au cœur de l'action quotidienne de SOS Villages d'Enfants, « Qui m'aime m'écoute ! » les a réunis. Chaque enfant doit pouvoir aimer et être aimé en retour ; il doit également pouvoir exprimer ses droits, être écouté et surtout compris.
Cependant, que ce soit en France ou dans le monde, les droits fondamentaux des enfants ne sont pas toujours respectés. Dans le cadre du 25e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, SOS Villages d'Enfants s'est fortement mobilisée autour de cette cause pour la faire mieux connaître, et également assurer la visibilité de notre association en tant qu'acteur référent de la protection de l'enfance.
Elle a bénéficié d'une reconnaissance institutionnelle et plusieurs supports ont choisi de mettre à l'honneur son action, preuve de la légitimité de l'association sur la question des droits de l'enfant.
Nous saisissons cette opportunité pour inviter chacun d'entre vous à faire écho à cette parole des enfants, parfois ignorée et trop souvent bafouée.
« Qui m'aime m'écoute… et me protège ! »

De droite à gauche : **Gilles Paillard,** directeur général, et **Pierre Pascal,** président.

Les rapports annuel et financier de SOS Villages d'Enfants sont consultables sur le site Internet de l'association : www.sosve.org et disponibles sur demande.

"QUI M'AIME M'ÉCOUTE!"

Sur 100 € reçus, 88,40 % sont destinés aux enfants.
Voir page 4

Les donateurs peuvent laisser libre l'affectation de leur soutien ou choisir entre France et monde. À l'international, les parrains peuvent opter pour le pays et le village SOS de leur choix.

FRANCE MÉTROPOLITAINE	**13 villages SOS** **203 fratries**
Soutien financier à l'INTERNATIONAL	**Plus de 50 000 enfants bénéficiaires** **22 pays**

SOS Villages d'Enfants est membre du Comité de la Charte du don en confiance depuis 1992.
Notre association, soumise à des contrôles internes et externes, accorde une grande importance à la gestion des ressources qui lui sont confiées et s'emploie à optimiser la rationalisation des coûts. Le contrôleur du Comité de la Charte a participé au conseil d'administration consacré à l'arrêté des comptes et à l'Assemblée générale. Les comptes de SOS Villages d'Enfants sont certifiés sans réserve par le cabinet PricewaterhouseCoopers Entreprises.

SOS Villages d'Enfants France a été créée en France en 1956. Reconnue d'utilité publique en 1969.

FRANCE

COMMENT NOUS AGISSONS

Notre action est menée en partenariat avec les conseils départementaux qui ont compétence en matière de protection de l'enfance. Les services de l'Aide sociale à l'enfance soumettent à SOS Villages d'Enfants la situation de fratries dont le placement est envisagé sur la durée. Le conseil départemental prend en charge les frais de fonctionnement liés à l'accueil des enfants confiés à SOS Villages d'Enfants. Ainsi, le financement des actions de SOS Villages d'Enfants en France est couvert à 88 % par les fonds publics.
Les appels à don pour l'action en France servent à la construction, aux travaux d'extension ou de rénovation des villages SOS, aux compléments de charges salariales, au soutien scolaire, à l'aide aux jeunes majeurs et à des projets éducatifs à forte valeur ajoutée (séjours à l'étranger, vacances…).

- **644 enfants et jeunes accueillis en villages SOS**
- **34 nouvelles fratries accueillies en 2014**
- **Âge moyen : 11 ans**
- **Réussite scolaire : 81 %**

RAYONNEMENT ASSOCIATIF

© Le Jas

SOS Villages d'Enfants était **partenaire des 7es Assises nationales de la protection de l'enfance** qui ont rassemblé près de 2 000 professionnels. L'association a pu partager son savoir-faire à travers plusieurs contributions et la participation d'enfants et de jeunes, en particulier autour des droits de l'enfant.
SOS Villages d'Enfants a pris position **au cours d'auditions publiques** : par la commission sénatoriale des affaires sociales dans le cadre d'une mission d'information sur la protection de l'enfance, par Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, dans le cadre des travaux législatifs en cours dans le champ de la protection de l'enfance.

© Téléparis

FAITS MARQUANTS

UNE FORTE VISIBILITÉ

SOS Villages d'Enfants parrainait **le programme court « Qui m'aime m'écoute ! » diffusé sur France 2** en novembre et décembre. Un épisode d'une minute présentait un droit fondamental de la Convention internationale des droits de l'enfant, en l'explorant de manière originale, au travers d'une discussion émouvante entre Anny Duperey, marraine de l'association et un enfant. 11 droits de l'enfant ont ainsi été illustrés.
Chaque programme a réuni 3,2 millions de téléspectateurs de plus de 50 ans, pour une couverture de près de 70 % de notre cœur de cible et **près de 102 millions de contacts**.

LA VIE DES VILLAGES D'ENFANTS SOS

© SOS Villages d'Enfants

Le village d'enfants SOS de **Sainte-Luce sur Loire** (44) a célébré son 10e anniversaire le 18 octobre. Deux villages d'enfants SOS ont bénéficié d'importants travaux de rénovation afin d'améliorer l'environnement et le confort de vie des enfants : **Busigny et Neuville Saint-Rémy** (59).

DÉMARCHE QUALITÉ

Tous les établissements de SOS Villages d'Enfants ont connu **une évaluation externe indépendante**, qui s'est avérée très satisfaisante. En plus de garantir le respect des obligations réglementaires, celle-ci avait pour objectif de valoriser les atouts du projet associatif et sa déclinaison par les établissements. Elle a suggéré un certain nombre de recommandations, révélant ainsi de nouveaux axes de progrès à travailler.

© SOS Villages d'Enfants

FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE

L'année 2014 a été marquée par **le lancement et le déploiement du programme « Pygmalion »**, mutualisation du travail associatif autour de la réussite scolaire (définition de grandes orientations, expérimentations de nouvelles pratiques d'accompagnement…). Il a fait l'objet de la publication d'un guide.

© SOS VE Mali

FAITS MARQUANTS

ACCUEILLIR D'AUTRES ENFANTS

© SOS Villages d'Enfants Mali

L'ouverture officielle du **4e village d'enfants SOS de Madagascar**, à Fort Dauphin, au sud-est du pays, a eu lieu le 18 novembre. Les premiers enfants étaient accueillis dans des maisons familiales temporaires. L'événement coïncidait avec la célébration du **25e anniversaire de SOS Villages d'Enfants Madagascar**.

Présidée par Mme Sangaré Oumou Bâ, ministre de la promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, **l'inauguration du 4e village d'enfants SOS du Mali à Khouloum** a eu lieu le 2 février. SOS Villages d'Enfants France était représentée par Daniel Barroy, vice-président, et Gilles Paillard, directeur général. Richard Pichler, secrétaire général de SOS Villages d'Enfants International, , était également présent. Le village SOS comprend 15 maisons familiales, pour une capacité d'accueil à terme de 150 enfants.

INTERNATIONAL

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE EST MEMBRE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS INTERNATIONAL, PRÉSENTE DANS 134 PAYS.

COMMENT NOUS AGISSONS

L'activité repose sur le financement privé. Les appels à don servent à la construction de nouvelles structures, à la prise en charge des frais de fonctionnement et aux situations d'urgence. Les enfants sont confiés aux villages d'enfants SOS par les services sociaux après enquête. Ils sont accueillis et élevés dans leur culture et leur croyance.

Les collaborateurs, dans leur très grande majorité, sont des nationaux du pays. Cette implantation locale est un gage d'efficacité dans la durée et dans l'urgence.

- **7 888 enfants accueillis** en villages d'enfants SOS
- **Plus de 25 370 élèves dans les** établissements scolaires et de formation
- **Plus de 20 200 bénéficiaires** des programmes sociaux et de renforcement de la famille

INVESTISSEMENTS EN MILLIERS D'EUROS ET NOMBRE DE PROGRAMMES

MADAGASCAR	4 182	4	13	4	12	15
MALI	2 307	4	10	1	3	4
ARMÉNIE	1 656	2	1	1		4
BURKINA FASO	913	2	5	2	2	2
VIETNAM	782	5	14	5	1	2
NIGER	745	2	4	1	2	2
TOGO	639	3	6	2	3	3
CAMEROUN	435	1	2		1	
INDE	180	2	11	2	1	1
TSUNAMI	155	2	1	2		2
ÉQUATEUR	149	2		2		2
HAÏTI (dont Urgence Haïti 22 K€)	118	1	3	1		1
HONDURAS	117	1		1		
NÉPAL	104	1	4	1		1
GUINÉE (Urgence EBOLA)	102					
ROUMANIE	69	2		2		2
TUNISIE	68	2	1	1		2
MAROC	58	2	2	1		2
CÔTE D'IVOIRE	40	1	2	1	1	1
LAOS	38	2	6	2		2
BOSNIE	27	1	1	1		2
SOMALIE	18	1	4	1	2	
RWANDA	15	1	3	1	1	1
COLOMBIE	10					
TOTAL	12 927	44	93	35	29	51

Village d'enfants SOS — Structure pour jeunes
École — Santé
Programme de renforcement de la famille et centre d'appui communautaire

** Pour Haïti : le nombre de programmes correspond aux chiffres 2013 (le rapport annuel 2014 de SOS Villages d'Enfants Haïti n'étant pas disponible à l'heure où nous imprimons).*

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE
www.sosve.org

L'ESSENTIEL 2014

RIGUEUR ET TRANSPARENCE

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2014 (version simplifiée)

EMPLOIS 2014 en milliers d'euros	Emplois 2014 = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public en 2014
1- Missions sociales - réalisées en France - réalisées à l'étranger via la fédération internationale	37 381 13 983	4 537 13 972
2 - Frais de recherche de fonds	4 590	4 590
3 - Frais de fonctionnement	1 165	1 055
	sous-total	**24 154**
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	**57 118**	
II - Dotations aux provisions	**965**	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	**403**	
IV - Excédent de ressources de l'exercice	**2 943**	
V - TOTAL GENERAL	**61 430**	
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		2 458
Neutralisation des dotations aux Amortissements des immobilisations financées à compter de la 1re application du règlement par les ressources collectées auprès du public		240
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**26 372**
Evaluation des contributions volontaires en nature	3 153	

RESSOURCES 2014 en milliers d'euros	Ressources collectées 2014 = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2014
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		25 352
1- Ressources collectées auprès du public	26 398	26 398
2 - Autres fonds privés	0	
3- Subventions et autres concours publics	31 112	
4- Autres produits	2 374	
I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	**59 884**	
II - Reprises de provisions	**344**	
III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	**1 202**	
IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		**798**
V - Insuffisance de ressources de l'exercice	**0**	
VI - TOTAL GENERAL	**61 430**	**27 196**
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		**26 372**
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		26 176
Evaluation des contributions volontaires en nature	3 153	

ORIGINE DES RESSOURCES PRIVÉES

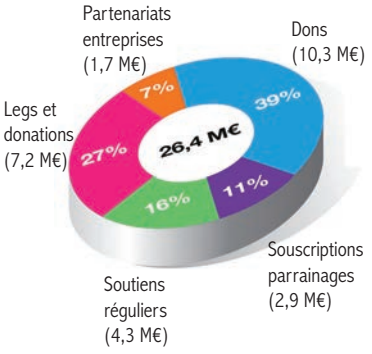

FINANCEMENT DE NOS MISSIONS SOCIALES (en millions d'euros = M€)

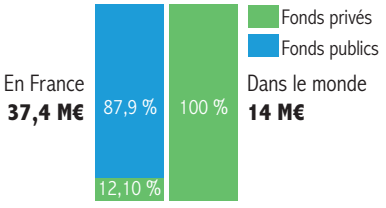

ORIGINE DES RESSOURCES

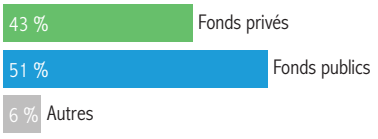

AFFECTATION DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des subventions des conseils départementaux :

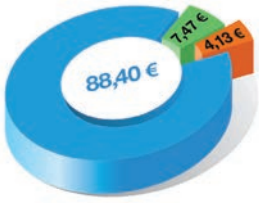

- Missions sociales en France et dans le monde en 2014
- Frais de fonctionnement et provisions
- Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, charges et frais de personnel sur gestion des legs et du service donateurs

Pour une parfaite transparence : sur 100 €, la seule générosité du public finance 78,60 % des missions sociales.

BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF (en K€)	2014	2013
ACTIF IMMOBILISE : Immobilisation corporelles, incorporelles et financières	**29 106**	**27 881**
ACTIF CIRCULANT : Valeurs réalisables (créances) et disponibles (trésorerie)	**61 663**	**60 574**
COMPTES DE REGULARISATION : Charges constatées d'avance	**511**	**448**
TRAVAUX EN COURS (village au Burkina Faso)	**1 469**	**1 469**
TOTAL :	**92 750**	**90 372**

PASSIF (en K€)	2014	2013
FONDS ASSOCIATIFS : Apports, provisions réglementées, réserves	**69 363**	**66 894**
PROVISIONS : Provisions pour risques et charges	**8 686**	**8 497**
DETTES	**12 984**	**13 254**
COMPTES DE REGULARISATION : Produits constatés d'avance	**248**	**195**
TRAVAUX EN COURS (Ouagadougou)	**1 469**	**1 469**
TOTAL :	**92 750**	**90 372**

POLITIQUE DE RÉSERVE ET AFFECTATION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES

Engagée sur la durée dans ses actions, SOS Villages d'Enfants a constitué une réserve prudentielle d'une année de fonctionnement sur fonds privés (14,49 M€).

Des ressources sont réservées pour la réalisation des projets prévus en France et dans le monde (environ 11,7 M€).

Source : Compte d'emploi des ressources 2014

Cette publication est un tiré à part du magazine **Villages de joie** n° 234 de septembre 2015, édité par SOS Villages d'Enfants/ Photos A

AU NÉPAL : LILA, 10 ANS, RETROUVE UNE VIE DE FAMILLE

© Zishaan Akbar Latif

C'est l'histoire de Lila, 10 ans, qui jouait dehors avec ses cousins quand le séisme a détruit sa maison, ensevelissant ses parents et six autres membres de sa famille. Deux d'entre eux ont pu être secourus mais pas son père ni sa mère. Grâce à des voisins, SOS Villages d'Enfants Népal a été prévenue. L'association, en collaboration avec les autorités locales, a immédiatement tout mis en œuvre pour essayer de trouver des membres de sa famille susceptibles de prendre soin d'elle. Mais faute de solution durable dans l'entourage, elle a été admise au village d'enfants SOS de Sanothimi deux semaines après le drame. Les premiers temps furent difficiles pour Lila. Elle avait du mal à s'adapter à sa nouvelle situation et exprimait sans cesse sa colère. Encore sous le choc de la perte brutale de ses parents, elle avait beaucoup de difficulté à accepter que la mère SOS soit celle qui veillerait désormais sur elle. Tout comme il lui était difficile d'accepter les neuf autres frères et sœurs SOS présents dans la maison comme ses propres frères et sœurs. Mais peu à peu, l'affection de tous les membres de cette nouvelle famille a eu raison de sa colère et son adaptation a commencé.
Aujourd'hui, Lila a repris l'école et prend plaisir à s'y rendre tout comme elle apprécie sa vie au sein de sa famille SOS. La plus jeune de ses sœurs SOS est aussi une orpheline du séisme. Cette triste histoire partagée a peut-être aussi contribué à atténuer le sentiment de solitude de Lila.

L'histoire de Lila, c'est l'histoire de nombreux enfants au Népal. SOS Villages d'Enfants s'est donc immédiatement mobilisée sur le terrain, en s'appuyant notamment sur ses généreux donateurs, afin que les enfants ayant tout perdu puissent très vite être mis à l'abri et entourés.

L'INTERVENTION DE SOS VILLAGES D'ENFANTS AU NÉPAL C'EST :
- **14 "Espaces Amis des enfants" mis en place dans 10 districts (accompagnement alimentaire, sanitaire et éducatif) ;**
- **28 731 enfants accueillis et soutenus par 305 professionnels et bénévoles népalais ;**
- **un budget de 12 millions d'euros ;**
- **un soutien de 500 000 euros de la part des donateurs français.**

Sacrifier des enfants c'est se refuser un avenir

© SOS Villages d'Enfants

Daniel Barroy
Président de SOS Villages d'Enfants

Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait de succéder à Pierre Pascal et de m'inscrire ainsi dans la chaîne que constitue l'histoire de SOS Villages d'Enfants France et celle de SOS Villages d'Enfants International. Mais je sais les défis auxquels nous aurons à faire face dans un environnement complexe et instable, défis qui nous rendent cet héritage encore plus précieux.
Déjà en France, comme au niveau international notre mouvement est bien reconnu comme une grande ONG agissant pour la défense et la protection de l'enfance mais nous sommes aussi une véritable "entreprise sociale" parce que créatrice et porteuse de solidarité au croisement des responsabilités que nous devons assumer vis-à-vis de nos donateurs, des pouvoirs publics, de nos collaborateurs, en premier lieu des mères SOS, et surtout et avant tout, des enfants et des jeunes dont nous avons la responsabilité.
Partout dans le monde les enfants sont les premières victimes de la misère, des guerres, des catastrophes, des crises… Mais en France même, la situation est alarmante qui doit mobiliser tous les acteurs de la Protection de l'Enfance. Plus que jamais nous agirons pour offrir aux enfants et aux jeunes, à qui cela est refusé, les relations d'attachement, la protection et la sécurité permettant à chacun d'investir sa vie pour participer au monde de demain. Traduire en actes "les droits de l'enfant", tel est notre impératif.
C'est votre confiance qui nous permet de travailler et c'est dans la durée que nous devons l'inscrire et la développer car c'est dans la durée que nous devons agir.
Soyez-en chaleureusement remerciés.

VINCENT KOMPANY

DONNER LEUR CHANCE À TOUS LES ENFANTS

"Pour ma part je soutiendrai toute ma vie SOS Villages d'Enfants et BX Brussels". L'homme qui s'exprime ainsi est le footballeur belge Vincent Kompany, et le moins que l'on puisse dire est qu'il ne craint pas d'aller droit au but quand il s'agit des enfants les plus déshérités. Ce sont eux qu'il a choisi d'aider au travers de ces deux associations. Devant des centaines d'invités réunis pour le gala "Go crazy for charity", à Bruxelles, le 18 juin dernier, le Capitaine du club de Manchester City et de l'équipe nationale de Belgique est venu mettre sa notoriété internationale au service de cette cause. Un combat auquel il croit intimement depuis longtemps et qu'il mène en faveur de tous les enfants qui n'ont pas eu la même chance que lui. Comme l'avoue Vincent : "J'ai énormément de reconnaissance pour l'éducation que j'ai reçue. Certes, nous ne vivions pas dans l'abondance mais nous n'avions jamais à nous plaindre ". À vingt ans à peine, quand SOS Villages d'Enfants en Belgique lui propose devenir son ambassadeur, il n'hésite pas une seconde : "Ma famille m'a transmis l'envie de faire tout ce qui est possible pour ceux qui en ont besoin. C'est facile à dire mais jamais facile à faire. Depuis que j'ai du succès dans le football, ça c'est vraiment concrétisé".

© SOS Villages d'Enfants

© SOS Villages d'Enfants

Un champion engagé

En 2006, en pleine ascension sportive, il devient ambassadeur SOS Villages d'Enfants et il ne faillira pas à son engagement. Bien au contraire. Huit ans plus tard, il accepte une plus vaste responsabilité, celle d'ambassadeur de l'association à l'échelle internationale. Chez Vincent, l'ambition sportive progresse à grands pas au même rythme que l'engagement caritatif. "C'est une priorité dans ma vie tout autant que le football. Je ne les hiérarchise pas et ça m'apporte une grande satisfaction", confie-t-il. Il est désormais le porte-parole de projets qui se montent partout dans le monde, particulièrement en République démocratique du Congo où SOS Villages d'Enfants intervient à Bukavu et à Kinshasa.

Derrière cet engagement, Vincent opère également un retour vers des racines familiales : il renoue avec celles de son père originaire de République démocratique du Congo. Quand il y revient, en

© SOS Villages d'Enfants

2007, il est frappé par la beauté du lac Kivu, celle des grands lacs africains majestueux. Mais la région le frappe tout autant par la détresse de ses habitants. “Les enfants sont d'une grande vulnérabilité dans les quartiers les plus pauvres, constate-t-il. C'est SOS Villages d'Enfants qui les sort de la misère”.

Priorité aux enfants

Pour épauler les équipes qui sont à l’œuvre, Vincent comprend qu'il peut jouer sa propre partie sur un autre terrain, celui des médias dont il sait capter l'attention. À chaque interview, il profite des micros et des caméras pour sensibiliser le grand public. Il utilise également les réseaux sociaux pour parler de SOS Villages d'Enfants. Sur sa page Facebook, qui compte près de 2,9 millions de “like”, ou sur Twitter avec plus de 2,2 millions de “followers”, il évoque autant son engagement en faveur de l'association que ses performances sportives. Comme à son poste de défenseur central sur un terrain, Vincent sait distribuer le jeu et il le fait pour gagner. “Donner à ces enfants les mêmes chances que partout dans le monde est une chose pour laquelle je me battrai”, martèle-t-il. D'autant que les résultats sont là : à Kinshasa, plus de 150 orphelins ont trouvé un foyer où grandir et apprendre. Sans compter le soutien aux familles des environs qui profite à 350 autres enfants. Régulièrement, Vincent revient dans les villages SOS voir les progrès accomplis. Ce n'est sans doute pas un hasard si celui de Kinshasa possède un terrain de sport. Depuis 2010, les enfants peuvent y pratiquer toutes sortes de disciplines et se défouler en jouant au football. Une autre manière pour Vincent de leur transmettre un peu de la chance qu'il a eue grâce au ballon rond. ■

INFO PARTENAIRES

UN ENGAGEMENT DURABLE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

© DR

La Fondation Bel s’engage de nouveau aux côtés de SOS Villages d’Enfants autour du programme de survie du nourrisson au Mali. L’objectif général du projet consiste à prévenir et à diminuer la malnutrition infantile et la mortalité infantile au sein des familles démunies. Depuis 2008, La Fondation Bel s'est engagée à plusieurs reprises aux côtés de SOS Villages d’Enfants, pour soutenir des programmes en faveur de l'alimentation des enfants.

http://www.fondation-bel.org

MISSION : OFFRIR DES VRAIS MOMENTS DE BONHEUR

© DR

La Vache qui rit® soutient l’association depuis 2011 en offrant aux fratries des moments d'évasion inoubliables, à travers des fêtes d’anniversaires et des sorties de loisirs en famille, organisées pour tous les enfants des villages SOS. La marque participe également au vaste programme de rénovation du village d'enfants SOS de Busigny dans le Nord.

www.lavachequirit.fr

STUDIOCANAL S’ENGAGE AUX CÔTÉS DE SOS VILLAGES D’ENFANTS POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES ENFANTS.

© DR

En 2015, Studiocanal a financé l’aménagement de 4 maisons familiales du village d’enfants SOS de Plaisir. La maison étant un des piliers de la reconstruction des enfants accueillis par SOS Villages d’Enfants, il est essentiel qu’elle soit un lieu de vie agréable pour améliorer sans luxe mais dignement le quotidien des enfants.

http://www.studiocanal.com/fr

TÉMOIGNAGE

L'assurance d'une vie d'amour en héritage

Madame Claude Lelièvre, 74 ans, nous raconte son parcours de vie : comment elle est devenue donatrice, puis testatrice et sereine.

© DR

«Nous sommes des passeurs d'amour»

Du don ...

En fait il y a deux raisons : la fidélité à ma marraine qui m'a élevée puisque j'avais perdu mes parents. Et le fait que je n'ai pas eu de frères et sœurs, ce que j'aurais souhaité.
J'ai d'abord vécu en pension, donc je me suis trouvé des frères et des sœurs pendant cette période qui a duré une dizaine d'années. Et en souvenir de tous ces frères et sœurs "virtuels" si on peut dire, je me suis rapprochée de SOS Villages d'Enfants en pensant à ce que dit Anny Duperey : "C'est tellement triste pour les frères et sœurs de ne pas pouvoir vivre ensemble".
Des fratries rassemblées, qui vivent la même histoire, la même tendresse, la même affection avec leur mère SOS : je pense que c'est très important. Il ne faut pas séparer les frères et sœurs. Lorsqu'ils ont eu une histoire différente, une vie différente, ils deviennent un peu comme des étrangers et c'est une perte énorme.
À l'orphelinat, je n'ai pas manqué d'affection. Les religieuses qui s'occupaient de nous étaient extraordinaires. Elles avaient une façon de nous intéresser à la vie de tous les jours. Elles n'avaient pas fait d'études psychologiques comme on fait maintenant. C'était leur cœur qui parlait. Je me souviens d'une chose entre autres : lorsqu'il y avait de l'orage, on se rassemblait autour d'une religieuse. Nous étions agglutinées sur ses genoux, derrière ses épaules… elle était un peu comme une poule avec ses poussins. Elle nous expliquait ce qu'était l'orage et qu'il ne fallait pas avoir peur, comme une maman le fait naturellement avec ses enfants.
Ensuite j'ai été élevée par ma marraine, la sœur de papa. Je me souviens avoir préparé des chèques à sa signature pour SOS Villages d'Enfants. Quand elle est décédée, j'ai voulu poursuivre cette démarche, en souvenir d'elle et en souvenir de mon enfance d'orpheline. Et avec le fait de donner, j'avais peut-être l'impression d'appartenir à une grande famille.

... au legs ...

Ça faisait longtemps que j'y pensais, en réfléchissant à qui donner, que donner, comment donner…
Je me suis renseignée sur les possibilités testamentaires. Une fois que tout a été organisé dans ma tête, la décision était facile à prendre.
Puisque je n'ai pas de famille : célibataire sans enfant et n'ayant plus d'ascendant, j'avais juste à choisir l'association à laquelle j'allais donner et il n'y en avait qu'une qui prévalait, c'était SOS Villages d'Enfants.
J'ai pris contact avec l'association, puis avec un notaire auquel j'ai remis un testament olographe : un texte écrit de ma main, signé, daté. C'est important de savoir que le notaire dépose ce testament au Fichier central des dispositions des dernières volontés. C'est une garantie.
J'ai ensuite adressé une copie de mon testament à l'association, avec le nom du notaire.

... en toute sérénité

On n'aime pas savoir que son bien va être distribué, envoyé à droite et à gauche. Il y a des choses auxquelles on tient et qu'on aimerait savoir dans certaines mains et pas dans d'autres.
Aujourd'hui je sais ce que deviendra ce à quoi je tiens.
C'est un grand confort moral.

DEMANDE D'INFORMATION

Coupon à retourner dûment rempli, sous enveloppe affranchie à : **SOS Villages d'Enfants Service Legs, assurances-vie et donations - 6, cité Monthiers - 75 009 Paris**

FXE5LG

❏ **OUI,** je souhaite recevoir la brochure legs, assurances-vie et donations.

❏ **OUI,** je souhaite que le responsable des legs, assurances-vie et donations me contacte par téléphone.

Ces informations resteront confidentielles et ne vous engagent en aucun cas de façon définitive.

SOS VILLAGES D'ENFANTS FRANCE

DON en CONFIANCE comitecharte.org

MES COORDONNÉES (À INDIQUER EN MAJUSCULES) :

❏ M. ❏ MME

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TÉL. : .....

E-MAIL : .....

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou organisations. Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez cocher la case ci-contre ❏